

Conseil Municipal d'Avançon
Compte rendu de la séance du 19 Octobre 2012

Président : Mr Laurent NICOLAS
Secrétaire de séance : Mr Pascal THOMAS (à l'unanimité)
Etaient présent(e)s : Mrs Thierry BOREL, Joël EYRAUD, Stéphane JACOB, Michel MAUREL, Laurent NICOLAS, Pascal THOMAS
Mmes Carole TASSET, Nathalie GIAIME
Etaient absent(e)s : Mrs Joseph LESBROS procuration à Mr Stéphane JACOB.

La séance est ouverte à 20h05.

Approbation du compte rendu de la séance du 24/08/2012 à l'unanimité.

Mr Nicolas adresse ses remerciements à la famille Borel, au nom du conseil municipal.

Mr Nicolas rappelle le coût de l'élargissement de la carte communale de 4233.84 €.

1- Avis sur l'arrêté de projet de périmètre de la communauté d'agglomération du Gapençais

Par arrêté préfectoral reçu en mairie le 23/08/2012, il est demandé au conseil municipal de délibérer pour avis, pour ou contre le périmètre de la communauté d'agglomération du Gapençais, regroupant les communes de Gap, de la Communauté des Communes de Tallard-Barcillonnette (CCTB) et de la communauté des Communes de la Vallée de l'Avance (CCVA).

Si la majorité des communes intéressées est contre, un autre périmètre pourrait être proposé.

Le conseil communautaire de la CCVA s'est prononcé contre lors de la séance du 09/10/2012.

Les conseils municipaux de St Etienne –le-Laus et de la Bâtie-Neuve ont voté contre ce périmètre.

Mr Nicolas fait lecture de la lettre de réponse à la préfecture du Maire de St Etienne –le-Laus, qui expose dans ce courrier les raisons de cette opposition.

Mr Nicolas propose de voter contre, pour que la commune d'Avançon puisse continuer « à se faire entendre ».

Mr Maurel s'étonne du vote de la CCVA avant le vote des communes. Il trouverait logique que les communes votent d'abord, puis que les conseillers communautaires votent en conseil communautaire, en respectant les votes des conseils municipaux. Ce point a d'ailleurs été soulevé par Mr Disdier en conseil communautaire du 09/10/2012.

Mr Maurel demande des précisions sur la notion d' « avis ».

Une discussion assez vive est menée sur ces différents points. Mr Maurel reproche de ne pas pouvoir s'exprimer dans le calme.

Lecture du courrier préfectoral : « L'organe délibérant de votre collectivité émette un avis sur le périmètre... ».

Mr Nicolas propose de voter contre ce périmètre en proposant de rejoindre la communauté des communes du Pays de Serre-Ponçon, et si ce n'est pas possible de rester au sein de la CCVA qui resterait autonome.

Mr Maurel fait remarquer qu'il est seulement demandé de délibérer pour se prononcer pour ou contre le périmètre proposé par la Préfecture.

Mr Nicolas précise qu'il est nécessaire de donner les motivations d'un éventuel refus et de proposer des solutions alternatives, ce que lui a dit le préfet lors d'une rencontre.

Trois votes :

1/ Vote pour émettre un avis contre l'arrêté préfectoral proposant une communauté d'agglomération comprenant Gap et les communes de la CCVA et de la CCTB : **8 voix pour, 1 abstention.**

2/ Vote pour proposer que la commune d'Avançon intègre la Communauté des Communes du Pays de Serre-Ponçon : **8 voix pour, 1 abstention.**

3/ Vote pour rester au sein d'une CCVA autonome, si Avançon ne peut intégrer la Communauté des Communes du Pays de Serre-Ponçon : **8 voix pour, 1 abstention.**

2- Modifications des statuts de la CCVA : prise de compétence Assainissement collectif et non Collectif

Suite au conseil communautaire de la CCVA du 09/10/2012, il est demandé aux communes de se prononcer sur la « modifications des statuts de la CCVA : prise de compétence Assainissement collectif et non Collectif », dans un délai de 3 mois et si possible avant le 31/12/2012. Ceci afin que la CCVA puisse exercer cette compétence dès 2013.

Le conseil communautaire de la CCVA s'est prononcé pour cette modification par 20 voix pour / 2 voix contre / 2 abstentions.

Cette prise de compétence entraînerait une homogénéisation des tarifs d'assainissements et taxe de raccordement.

La CCVA s'engage à produire un budget de 1 Million € pendant 3 ans minimum.

Du temps de travail (35 heures/semaine) sera réparti sur différents personnels de la CCVA pour la gestion du budget annexe de l'assainissement collectif/non collectif, pour un coût mensuel de 1305 € soit 15 664 € annuel.

Vote à l'unanimité pour la modification des statuts de la CCVA : prise de compétence Assainissement collectif et non Collectif.

3- Subventions aux écoles de la Vallée de l'Avance 2012/2013

Il est demandé :

- 90 €/élèves pour sorties scolaires, soit 2160 € total à verser aux coopératives scolaires ;

- 40 €/élèves pour participation aux frais des écoles, achat de fournitures scolaires soit 960 € au total à verser aux communes.

Douze élèves sont scolarisés dans les 2 classes de St-Etienne-Le-Laus, douze dans les 2 classes de Valses.

Vote à l'unanimité pour l'attribution d'une subvention de 90€/élèves pour frais de sorties scolaires.

Vote à l'unanimité pour l'attribution d'une subvention de 40€/élèves pour participation aux frais des écoles en fournitures scolaires.

4- Subventions supplémentaires aux écoles de la Vallée de l'Avance

Suite à la création d'une nouvelle classe, une subvention supplémentaire de 15€/élève est demandée, ceci concerne 8 enfants, soit un total de 120 €.

Vote à l'unanimité pour l'attribution d'une subvention de 15€/élèves (8 élèves) pour participation aux frais de la nouvelle classe à verser à la coopérative scolaire de Valses.

5- Déneigement 2012/2013

La société ATS propose un devis pour le déneigement des Taburles /Santons /Terre droite, devis identique à celui proposé pour l'hiver 2011/2012, soit

- Forfait de 10 heures de déneigements à 95€/heure (950 € HT) puis tarification identique pour les heures de travail au-delà des 10h.
- Forfait de 10 heures de Sablage à 70€/heure (700 €/HT) puis tarification identique pour les heures de travail au-delà des 10h.

En 2011/2012 les travaux n'ont pas dépassé les 10h, donc sont resté dans le forfait.

Vote à l'unanimité pour l'attribution des travaux de déneigement des Taburles /Santons /Terre droite à la société ATS.

5- Questions diverses

5.1 Aménagement torrent du Laus et de la Pisse.

Une subvention peut être demandée au conseil régional pour les travaux d'installation d'un pont sur le torrent du Laus, à hauteur de 80% du montant HT des travaux, la subvention étant plafonnée à 15 000 € .

Le dossier sera en mairie en novembre à renvoyer en décembre.

Mr Nicolas propose une délibération pour la demande de cette subvention. Mr Maurel remarque que cela n'est pas nécessaire, puisque déjà voté lors du dernier conseil municipal du 24/08/2012.

Mr Nicolas lit la proposition de courrier qui sera adressé aux habitants concernés par ces travaux, les remerciant de bien vouloir patienter un hiver de plus avant de pouvoir bénéficier de cet ouvrage.

5.2 Courrier de VEOLIA /accès au réservoir des Santons

Selon un courrier de VEOLIA, l'accès au réservoir des Santons (Chemin du Serres) n'est possible qu'en véhicule 4x4.

Mr Nicolas propose que la commune effectue des travaux de terrassement /aménagement, notamment grâce à une journée de travail de tractopelle due par la commune de St-Etienne-Le-Laus. Mr Jacob signale qu'un compacteur sera aussi nécessaire.

Mr Eyraud fait remarquer que les travaux de réfection de la piste menant à la Croix des Près ne sont pas satisfaisants.

5.3 Information sur l'assainissement au Village

Il ne sera pas possible d'installer la station d'épuration le long de la route d'accès au Village car l'analyse du terrain révèle une instabilité.

La Société Hydrétude a proposé d'installer la station au niveau du terrain appartenant à Mr Espagne, le long de la piste de Roumillières, ce qui n'est pas le souhait du propriétaire.

Une autre solution serait le terrain communal situé derrière le tri sélectif, mais nécessite des travaux d'aménage de conduite d'un montant supplémentaire de 140 140 €, soit un total de 780 229 € pour les travaux de collecte et assainissement des eaux usées, collectes des eaux pluviales et réseau d'adduction d'eau potable.

Mr Maurel pense que la station d'épuration pourrait être établie en bordure de l'Avance, et permettrait de collecter les eaux usées du lotissement de l'Isle et de Chaussoire.

Mr Nicolas répond que le plan d'assainissement 2005 plaçait le lotissement de l'Isle et de Chaussoire en zone d'assainissement individuel.

Mr Nicolas signale que Mr Rambaud dispose d'une source qu'il pense être souillée (présence d'écume peut être en relation avec les assainissements individuels du Lotissement de l'Isle ?).

Aux 780 229 €, il faut ajouter les travaux d'enfouissement des lignes téléphonique et d'éclairage public.

Des subventions vont être demandées en 2013.

5.4 Table d'orientation au Parking du Village

Pour information des maquettes des 3 panneaux (photographies numériques) destinés à la table d'orientation au parking du village sont présentés, jugés satisfaisants.

5.5 Demande de ralentissement à Pré-Conille

Un courrier d'habitants de Pré Conille demande l'installation de panneaux de signalisation pour ralentir la circulation. Deux panneaux d'avertissement de passage d'enfants seront installés.

La séance est levée à 22h45.